

EPI SEINE

# SEREZ-VOUS PRÊT POUR LA PROCHAINE INONDATION ?

LES CONSEILS À SUIVRE EN CAS D'INONDATION DE LA SEINE OU DE LA MARNE

# DES GESTES SIMPLES QUI CHANGENT TOUT



## Quand aura lieu la prochaine inondation ?

Nul ne le sait. Ce que l'on sait en revanche, c'est que quelques gestes simples avant, pendant ou après la crue, peuvent suffire à en limiter les conséquences pour vous-même, vos proches et vos biens. C'est tout l'objet de ce petit guide édité par l'EPTB Seine Grands Lacs, créateur d'EPISEINE, un dispositif global d'information, de sensibilisation et de recommandations conçu pour aider les Franciliens à faire face au risque d'inondation.

## Vous voulez en savoir plus ?

Consultez la plateforme collaborative episeine.fr pour accéder à des informations pratiques, des modules d'apprentissage en ligne et vous inscrire à des formations.

# AVANT LA CRUE

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Même si vous n'avez pas les pieds dans l'eau, vous pourrez subir les conséquences d'une inondation. Vous pourriez être privé d'électricité, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement, etc. Vous ne pourrez peut-être donc plus rester dans votre logement ou vous subirez des conditions de vie très dégradées. Ceci pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines si la crue est importante.

## LES CONSEILS

- Mon quartier est-il en zone inondable ? Serai-je concerné par des coupures d'électricité, de chauffage, d'assainissement, ou encore d'eau potable en cas d'inondation ? Pour le savoir, je contacte la mairie de ma commune ou de mon arrondissement, ou je regarde sur https://cartoviz.institutparisregion.fr/
- Je me rapproche de mon assureur : mes éventuels frais de relogement sont-ils pris en charge ? Ai-je actualisé le montant de mes biens garantis ? Je conserve les factures de mes biens au format numérique (clé USB, boîte mail, cloud...).
- Si j'habite en zone inondable, j'étudie les options pour protéger mes biens et équipements en les mettant hors d'eau, et j'envisage d'installer un clapet anti-retour sur mes installations d'assainissement.
- Selon l'ampleur de l'inondation, je pourrais être contraint de quitter mon logement. Je réfléchis bien à l'avance à d'autres solutions d'hébergement pour plusieurs jours voire plusieurs semaines (familles, amis...).
- Je prépare un sac d'urgence que j'emporterai avec moi en cas d'évacuation : papiers d'identité, médicaments, argent liquide, radio à piles, trousses de toilettes et de secours, téléphone portable et chargeur, vêtements chauds, factures de mes biens...
- Je télécharge l'application gratuite Vigicrues et configure des alertes personnalisées pour recevoir des notifications lorsqu'un tronçon de cours d'eau de ma commune ou de ma région est en crue.
- Dès qu'une inondation est annoncée, je m'informe sur la manière dont elle va toucher ma région, auprès de ma commune ou sur www.vigicrues.gouv.fr

## COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



- J'aborde le sujet de l'inondation autour de moi (famille, amis, voisins...)
- Je relaie si possible ces informations sur les réseaux sociaux

# PENDANT LA CRUE

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les crues du bassin de la Seine sont lentes, avec une montée moyenne de 50 cm par jour, et prévisibles grâce au service Vigicrues qui nous informe 48h à l'avance. Entre le moment où elles sont annoncées et celui où elles vous toucheront, plusieurs jours peuvent se passer.
Cependant, les débordements peuvent survenir rapidement dès que les murettes de protection sont dépassées. Dans certains quartiers, lorsque l'eau déborde au-dessus de la murette de protection, le niveau d'eau peut passer de 0 cm à 1,5 m sur la chaussée en moins d'une journée.

- Restez informé pour anticiper l'arrivée de l'eau et vous préparer à temps.
- Suivez les consignes d'évacuation sans attendre en cas d'alerte.

## LES CONSEILS

- En cas d'annonce de crue, je m'informe via les médias officiels (préfecture, mairie, pompiers, Vigicrues...).
- Je respecte toujours les consignes de sécurité officielles. Il en va de ma sécurité et de celle de mes proches.
- Je ne m'engage en aucun cas, ni à pied ni en voiture, sur une voie déjà inondée. Le danger d'être emporté ou de tomber dans un piège dissimulé sous l'eau est important.
- Je surélève ou déplace dans les étages les objets/matériels sensibles, précieux (souvenirs, documents officiels), utiles ou polluants (pots de peinture, engrais, solvants, poubelles...).
- Si l'inondation menace mon habitation, je coupe le gaz, le chauffage et l'électricité.
  Si j'habite en immeuble, je contacte mon gardien ou les représentants de ma copropriété pour m'assurer que ces coupures ont bien été effectuées.
- Si je dois évacuer mon domicile, je prends contact avec des proches (famille, amis...) qui pourront m'héberger pour plusieurs jours, voire plusieurs semaines, et j'emporte mon sac d'urgence.
- Si je dois évacuer mon domicile et que je n'ai pas de solution d'hébergement, je peux être accueilli dans un centre d'hébergement d'urgence.

## COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



- Je sollicite l'aide de mes voisins ou je les aide moi-même.
  Je reste le plus autonome possible car les autorités ne pourront pas forcément aider tout le monde.
- Je veille sur les personnes les plus vulnérables parmi mes proches ou dans mon quartier (personnes âgées, hospitalisées à domicile, en situation de handicap ou isolées ou touristes étrangers).

# APRÈS LA CRUE

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les eaux qui ont débordé sont lentes à s'évacuer sur le bassin de la Seine. Entre le pic de crue et le retour à la normale, il peut s'écouler plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

## LES CONSEILS

- Je reste informé de l'évolution de la situation et je respecte les consignes données localement (mairie, préfecture, opérateurs de réseaux...). Même si le niveau d'eau a commencé à diminuer, la situation peut encore être dangereuse.
- Si j'ai quitté mon habitation le temps de l'inondation, je ne la réintègre pas sans autorisation. Je ne rebranche pas les réseaux sans autorisation. En cas de doute, je fais appel à un professionnel.
- En cas de dégâts, je constitue un dossier photographique de constat pour l'assurance avant de jeter / nettoyer / sécher.
- Je m'informe auprès de la mairie pour connaître les démarches de déclaration de catastrophe naturelle et je contacte mon assureur sans attendre.
- Une fois les démarches effectuées auprès de mon assurance, j'aère, je désinfecte et je fais sécher le plus vite possible les pièces inondées de mon habitation.
- Je me protège avant de manipuler les déchets produits par l'inondation. Ils peuvent être toxiques ou dangereux.

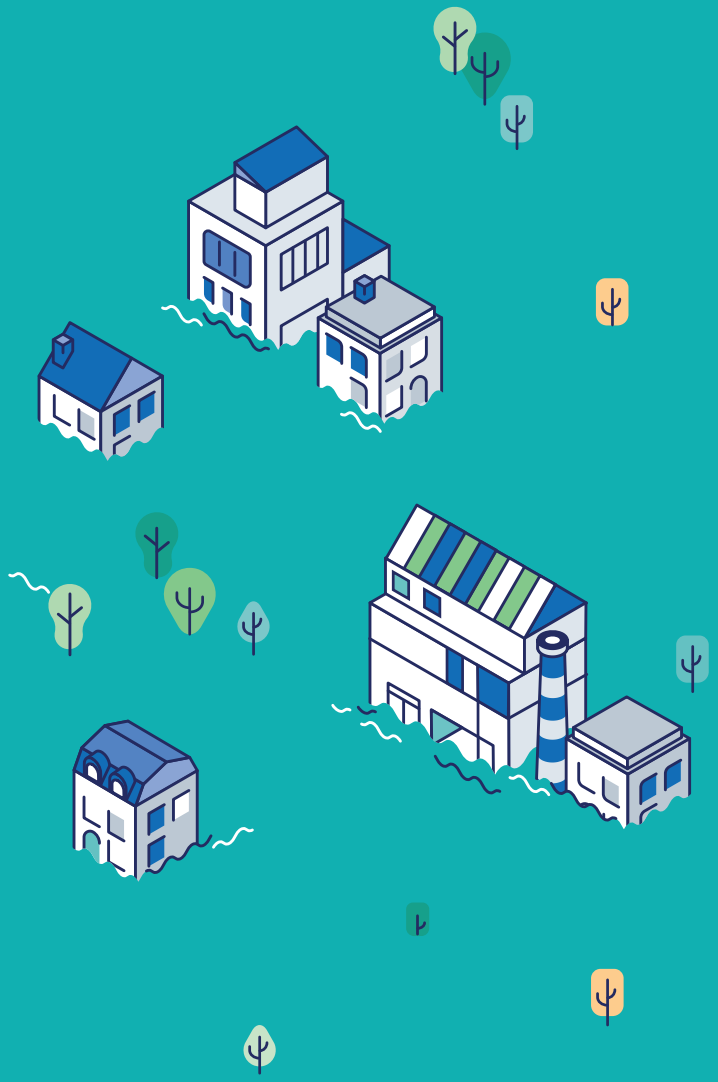
## COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



- Je rends visite à mes voisins et je fais le tour de mon quartier pour voir si je peux apporter mon aide, sans me substituer aux professionnels (électricien, plombier, etc.).
- Je m'informe auprès de la mairie, des associations locales ou via les réseaux sociaux pour savoir si des opérations d'entraide sont organisées.

**VOUS NE SAVEZ TOUJOURS PAS QUAND AURA LIEU LA PROCHAINE INONDATION...**

**MAIS DÉSORMAIS, VOUS SAVEZ QUOI FAIRE QUAND ELLE SERA LÀ !**



# POUR VOUS INFORMER SUR LE RISQUE INONDATION

# SUIVEZ LA BOUÉE JAUNE !

Conception : agence Bastille - licence ouverte

EPI SEINE

**SEINE - MARNE - LOING - YONNE**

SEREZ-VOUS PRÊT POUR
LA PROCHAINE INONDATION ?
**EPISEINE.FR**

Animé par :

SEINE GRANDS LACS

Les partenaires d'EPISEINE :

PRÉFECTURE DE POLICE
*Liberté Égalité Fraternité*

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté Égalité Fraternité*